

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt six, le treize avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle multimodale à la mairie de Saint Martin d'Auxigny.

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mes NOMBRET Lise – HUET Angélique – CALURAUD Marie – MOUTAT Isabelle - VALLENET Emenline – BIGRAT Emilie – GRIFFON Laëtitia
Mrs AUBRY Didier – DEMOULE Benjamin – PERDU Christian – CARREL Thierry – CHODATON Igor

Excusés ayant donné procuration : Mme DERILIEEN Marie à MOUTAT Isabelle

Absents : Mme THOMASSIN PICOT Nathalie

Secrétaire de séance : Mr CHODATON Igor

Objet : AFFECTATION RESULTAT BUDGET DU SYNDICAT

Après avoir adopté le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement de l'exercice 2025 :

Dépenses 2025	19 979,94 €
Recettes 2025	21 190,50 €
Soit un excédent d'exercice de	1 210,56 €
Excédent antérieur reporté	8 932,79 €
Excédent global de clôture	10 143,35 €

Investissement de l'exercice 2025 :

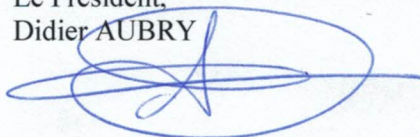
Dépenses 2025	0.00 €
Recettes 2025	109,74 €
Soit un résultat de l'exercice	+ 109,74 €
Excédent antérieur reporté	857,87 €
Excédent global de clôture	967,61 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical, conformément à l'instruction M14, décide d'affecter les résultats au budget primitif 2026 de la façon suivante :

967,61 € au compte 001 R
0,00 € au compte 1068 R
10 143,35 € au compte 002 R

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Didier AUBRY



Le secrétaire de séance,
Igor CHODATON

